



QUESTION ÉCRITE

Auteur :	Caroline Cassart-Mailleux
Ministre :	Valérie Lescrenier
Compétence :	Enfance
Intitulé de la question :	L'amélioration de l'accueil de la petite enfance

C'est connu, la socialisation des enfants en bas âge en crèche participe à leur développement. En effet, certaines études ont démontré combien les 1.000 premiers jours de l'enfant ont un impact sur son développement.

La disponibilité de places en crèche constitue également un élément primordial de maintien de l'emploi mais aussi la remise à l'emploi, en très grande majorité des femmes. Enfin, le développement des crèches permet, en outre, de générer des emplois directs et indirects.

Vous avez rappelé que l'accueil de la petite enfance est un enjeu crucial et je profite de l'occasion pour faire le lien avec la DPC. En effet, le taux de couverture actuel ne répond pas suffisamment aux demandes des parents, a fortiori dans les zones à fort taux d'emploi. Cette situation contraint de nombreuses familles à s'organiser ou se réorganiser différemment voire impose un arrêt de travail d'un des deux (futurs-) parents.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour aider les travailleurs? Comment soulager les structures existantes? Vous avez annoncé qu'en 2026, la dynamique sera renforcée et amplifiée par un nouvel appel à projets pour infrastructures d'accueil de la Petite Enfance. Il viendra compléter l'effort engagé et contribuer à offrir aux familles un réseau de crèches plus dense, plus accessible et plus adapté aux réalités du terrain. Concrètement Madame la Ministre, quelles seront les orientations pour l'année à venir?

Réponse de la Ministre Lescrenier:

[Janvier 2026]

Madame la Députée,

Je vous remercie pour votre question et pour l'attention portée à la situation actuelle des milieux d'accueil, enjeu essentiel pour les parents qui travaillent.

Comme vous le rappelez, l'accueil de la Petite Enfance permet aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, conformément à l'article 2 du décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française.

La pénurie de places, particulièrement dans les zones d'activités économiques, est un défi auquel je porte une attention particulière. Ma priorité est de sécuriser le réseau existant et de préserver les places d'accueil disponibles, afin d'éviter toute rupture pour les familles dont l'équilibre quotidien en dépend.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre à cette fin: l'octroi d'une subvention de base aux crèches non subventionnées intéressées, un soutien renforcé aux directions de crèches et de services d'accueil d'enfants.

À cela s'ajoutent l'accompagnement des accueillantes conventionnées vers un statut salarié, la négociation des accords du non marchand 2025 et, dans le prolongement de la note conjointe transmise aux Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, un chantier commun pour valoriser les métiers de l'accueil, car la stabilité des équipes conditionne directement la capacité d'accueil.

Ces mesures forment un socle sur lequel s'appuiera le travail à venir.

L'action se poursuit également à travers le Plan Cigogne +5200, lancé en 2022, qui prévoit la création de plus de 3.100 nouvelles places d'accueil en Wallonie dans les deux prochaines années.

Les initiatives menées au niveau régional vont dans le même sens: elles visent à maintenir les places existantes et à améliorer les infrastructures, afin de garantir aux parents un réseau d'accueil fiable et durable.

Enfin, à travers la mission déléguée à Wallonie Santé dans le champ de mes compétences régionales, la société BDO a été mandatée pour alimenter nos travaux. Cette mission aura pour but de proposer des modèles innovants mais également des évolutions du cadre normatif et réglementaire, en vue d'assurer la viabilité économique des milieux d'accueil et de pouvoir atteindre, durablement, les objectifs de création de nouvelles places mais aussi de pérennisation de l'existant tout en veillant à la qualité pour les familles et les travailleurs.

Ces travaux visent à être mieux outillés pour préparer la future programmation. Les réflexions et investigations en nourrissent les lignes directrices et définiront, elles aussi, les orientations pour l'avenir, intégrées au futur contrat de gestion de l'ONE, en coordination avec la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Le nouvel appel à projets pour infrastructures d'accueil, prévu en 2026, devra intégrer cette dynamique et permettre de renforcer le maillage territorial, pour offrir aux familles un réseau de places d'accueil plus dense et plus adapté aux modes de vie actuels.

Nous devons absolument redoubler de vigilance pour d'une part améliorer le cadre des accueillants ONE et d'autre part améliorer les conditions de viabilité de l'accueil non subventionné. Je veux tout mettre en œuvre pour enrayer les fermetures de milieux d'accueils.

Renforcer l'accueil de la petite enfance, c'est soutenir directement les parents dans leur équilibre, tout en garantissant la qualité du cadre dans lequel leurs enfants évoluent. C'est une politique de cohérence: préserver, soutenir et innover, afin que chaque famille trouve une solution d'accueil de qualité, stable et accessible sur son territoire.